

## **Communication sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) relative à la révision des conditions générales de simap.ch**

Le comité directeur de simap.ch a procédé à l'adaptation des conditions générales (CG). L'utilisation des documents d'appel d'offres, en particulier, a été précisée aux ch. 4.5, al. 2, et 8.1, al. 3. CG.

Le comité directeur de simap.ch recommande de ne restreindre l'utilisation des documents d'appel d'offres qu'à titre exceptionnel étant donné que de nombreux cantons et la Confédération appliquent les principes de transparence ou de libre accès aux données, et que les publications officielles ne sont protégées que de manière très limitée par des droits d'auteur (cf. art. 5, al. 1, let. c, LDA).